



CASIER_URBA

01/12/2025

25-A05661

Monsieur le Président
COMMUNAUTE DE COMMUNES MAREMNE ADOUR COTE SUD
Allée des Camélias – BP 44
40231 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE Cedex

Mont de Marsan, le 24 novembre 2025

Réf : URBA/NBV/2025-42

Objet : Modification n°5 du
PLUI de Marenne Adour Côte
Sud

Dossier suivi par :
Nicolas BELLARDENT-
VALLEAU

Tél : 05 58 85 44 18
Tél : 06 32 23 73 45
territoires@landes.chambagri.fr

Siège Social

Cité Galliane - BP 279
40005 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél. : 05 58 85 45 45
Fax : 05 58 85 45 46
accueil@landes.chambagri.fr

Antenne Hagetmau

Pôle d'Activités St Girons
55 rue du Général Gilliot
40700 HAGETMAU
Tél. : 05 58 79 77 70
Fax : 05 58 79 77 71

Antenne Yzosse

Maison du Paysan
1030 Route de Montfort
40180 YZOSSE
Tél. : 05 58 90 72 10
Fax : 05 58 90 72 11

Espace Tourisme Vert

137 avenue Foch - BP 279
40005 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél. : 05 58 85 44 44
Fax : 05 58 85 44 45

Monsieur le Président,

Vous nous avez soumis pour avis le projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud.

Cette modification n°5 porte sur l'inscription du secteur du fond du lac de la commune de Seignosse en tant qu'Espace Proche du Rivage dans le cadre de loi littoral et dans un second temps la rectification d'une erreur matérielle sur l'OAP n°3.

Après analyse du dossier que vous nous avez transmis, nous n'avons pas d'observation particulière à formuler sur ce projet de modification, qui n'impacte pas défavorablement les espaces naturels, agricoles et forestiers, et pour lequel nous émettons donc un avis favorable.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Marie-Hélène Cazaubon
Présidente

